

CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 45, boulevard de la Liberté – 35000 RENNES
Siret 775 590 847 00015 - APE 651 D

Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs
d'investissement, autorisé
par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires
du 23 mars 2007.

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur

7 467 CCI, représentant 0.33% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0.12 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 4 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 91 090 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)

Libellé : CCI du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine

Code ISIN : FR 0000045213

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 150 € par CCI.

V – **Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mars 2007, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2008.

VI – **Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 01 avril 2006 au 28 février 2007**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 28 février 2007 : 0,33 % du nombre de CCI et 0,12 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 01 avril 2006 : 15 001 CCI (dont 8 851 détenus au travers du contrat de liquidité)

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2007 : 7 467 détenus en totalité au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2007: 640 688,57 €

Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2007: 640 688,57 €

Période allant du 02/04/2006 au 28/02/2007	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
Nombre de titres	9 984	11 368		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	<i>9 984</i>	<i>11 368</i>		
Cours moyen de la transaction	83,91 €	85,09 €		
Montants (en €)	837 824,89	967 283,79		